

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 08 juin 2020, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2020-06-95

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 17 « Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 11 mai 2020;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **TECQ 2014-2018;**
8. **Adoption du règlement 434-2020 relatif à la garde de poules en milieu urbain;**
9. **Suspension des intérêts pour le paiement de taxe municipale juin 2020;**
10. **Concordance : Consultation publique;**
11. **Rapports :**
 - 11.1 **Rapport du Maire;**
 - 11.2 **Dépôt du rapport annuel gestion contractuelle 2019;**
12. **Appel d'offre pour bois de chauffage;**
13. **Congé férié de la Confédération;**
14. **Paiement des comptes :**
 - 14.1 **Comptes payés ;**

- 14.2 Comptes à payer ;
- 15. Bordereau de correspondance;
- 16. Rapports :
 - 16.1 Maire;
 - 16.2 Conseillers;
 - 16.3 Directrice générale;
- 17. Varia ;
- 18. Période de questions réservée au public ;
- 19. Évaluation de la rencontre;
- 20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2020

Résolution 2020-06-96

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucunes questions

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

7. TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernemental dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui d'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU

Résolution 2020-06-97

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leur ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure

infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification que sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 434-2020 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN**

Résolution 2020-06-98

Règlement numéro 434-2020
Relatif à la garde de poules en milieu urbain

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le huitième jour de juin de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-06-98 décrétant l'adoption du règlement numéro 434-2020 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo souhaite autoriser un projet pilote, pour une durée d'un an, permettant la garde de poules pondeuses dans le périmètre urbain, selon les conditions présentées au présent règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 11 mai 2020 par la conseillère Lyse Chatelois;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SUSPENSION DES INTÉRÊTS POUR LE PAIEMENT DE TAXE MUNICIPALE JUIN 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris la décision de fixer à 0% le taux d'intérêt applicable pour tous les retards de paiement sur le versement des taxes municipales du 12 juin jusqu'à la séance du 10 août 2020;

ATTENDU QUE le conseil prend ces mesures pour alléger les citoyens qui pourraient avoir des difficultés financières dues à la pandémie;

Résolution 2020-06-99

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE fixer à 0% les frais d'intérêts applicables pour le retard de paiements des taxes municipales pour le versement du 12 juin 2020 jusqu'à la prochaine séance, soit le 10 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CONCORDANCE : CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU QU' une consultation publique devait avoir lieu le 20 avril 2020 à 18 h 30 concernant les modifications aux règlements 427-2020,428-2020,429-2020,430-2020,431-2020 et 432-2020 du plan d'urbanisme numéro 355-2010 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable numéro 6-25 de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE le conseil avait choisi de suspendre l'assemblée publique pour respecter les directives de l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QU' il est autorisé d'effectuer une consultation publique par écrit;

ATTENDU QU' Un avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 15 juin 2020 et le 30 juin 2020. Au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité de Saint-Malo par la poste ou par courriel;

Résolution 2020-06-100

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'effectuer la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 15 juin 2020 et le 30 juin 2020.

Qu'au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité de Saint-Malo par la poste ou par courriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RAPPORTS

11.1 Rapport de Maire

ATTENDU QUE monsieur le Maire Benoit Roy a présenté son rapport annuel sur les faits saillants du rapport

financier, du rapport du vérificateur externe et sur la situation de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le rapport du maire doit être rendu public;

Résolution 2020-06-101

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter de diffuser le rapport de monsieur le Maire Benoit Roy par envoi collectif et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 Dépôt du rapport annuel gestion contractuelle 2019

Madame Édith Rouleau dépose au conseil le rapport annuel gestion contractuelle 2019.

12. APPEL D'OFFRES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit se procurer du bois de chauffage pour l'hiver au garage municipal;

ATTENDU QU' un appel d'offres a été posté afin d'obtenir des prix pour le bois de chauffage;

ATTENDU QU' un prix a été fourni par Ferme M.C. Lemieux S.E.N.C. pour le bois de chauffage des années 2020-2022;

Résolution 2020-06-102

Il est proposé par le conseiller marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Que le conseil municipal accepte la soumission de Ferme M.C. Lemieux S.E.N.C. de fournir 25 cordes de bois de chauffage pour l'hivers 2020 à 2022 au coût de 115 \$ la corde livrée et cordée pour les années 2020 et 2021 plus les taxes applicables et de 120 \$ la corde livrée et cordée pour l'année 2022 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. CONGÉ FÉRIÉ DE LA CONFÉDÉRATION

ATTENDU QUE la journée de la fête de la Confédération (1^{ier} juillet) est un jour férié déplaçable selon les normes du travail;

ATTENDU QUE l'employeur doit autoriser le changement;

Résolution 2020-06-103

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité autorise de déplacer le congé férié de la Confédération du mercredi 1^{er} juillet 2020 au jeudi 2 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. PAIEMENT DES COMPTES

14.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 81 993.93 \$ payés depuis le 11 mai 2020;

Résolution 2020-06-104

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 81 993.93 \$ payés depuis le 11 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Comptes à payer

ATTENDU QUE les conseillers (ères) doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ses déplacements;

Résolution 2020-06-105

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer les frais de déplacements de la conseillère Madame Lyse Chatelois pour le mois janvier et février 2020 au coût de 44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

16. RAPPORTS :

16.1 Maire

Monsieur le Maire informe le conseil des changements apportés pour le service d'animation estivale dûs au Covid-19.

16.1.2 Drainage et nivelage du terrain de balle

ATTENDU QUE le terrain de balle doit être drainé et nivelé;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation seront demandées pour les travaux à effectuer;

Résolution 2020-06-106

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à envoyer des appels d'offre sur invitation pour le drainage et le nivelage du terrain de balle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.1.3 Clôture terrain de balle

ATTENDU QUE la clôture du terrain de balle est désuète et en mauvais état;

ATTENDU QU' elle doit être changée;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation seront demandées pour les travaux à effectuer;

Résolution 2020-06-107

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à envoyer des appels d'offres sur invitation pour la clôture du terrain de balle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Conseillers

Rien à signaler

16.3 Directrice générale

- Madame Manon Laperle Fontaine responsable de l'entretien ménager au Chalet du Lac a été dans l'obligation de jeter les draps et les serviettes car il y avait beaucoup d'excréments de souris.
- Le conseil municipal n'installera pas le quai au Chalet du Lac dû au COVID-19 pour le moment.

16.3.1 Sablage du camion Inter 13

ATTENDU QUE le camion Inter 13 doit être sablé au jet de sable;

ATTENDU QUE deux soumissions seront demandées à des entreprises;

Résolution 2020-06-108

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'autoriser la directrice générale à demander des prix à deux entreprises pour le sablage au sable du camion Inter 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.2 Sentier des aînés

ATTENDU QUE des arbres sont tombés dans le sentier des aînés;

ATTENDU QU' il était nécessaire de les couper et de les ramasser pour la sécurité des usagers;

Résolution 2020-06-109

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De demander à Monsieur Donald Fontaine d'effectuer les travaux pour rendre le sentier des aînés sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.3 Point d'eau

ATTENDU QUE dû aux travaux des égouts pluviaux l'été dernier, des tas de terre ont été déposés sur le terrain du point d'eau dans le nouveau secteur résidentiel afin de l'améliorer;

ATTENDU QUE les tas de terre doivent être étendus;

ATTENDU QUE la municipalité demandera à un entrepreneur de faire les travaux;

Résolution 2020-06-110

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter de retenir les services de l'entreprise H.M. Lambert pour faire les travaux pour remettre le terrain en bon état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.4 Chaises

ATTENDU QUE les chaises de bureau de la directrice générale et de l'adjointe administrative sont endommagées et non ergonomiques;

ATTENDU QUE les chaises doivent être changées;

Résolution 2020-06-111

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'autoriser la directrice générale à faire l'achat de deux chaises de bureau pour un montant maximal de 600 \$ taxes non-incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.5 Gravier

ATTENDU QUE la municipalité avait au budget 35 000 \$ pour l'achat de gravier;

ATTENDU QUE la municipalité a dû faire l'achat de gravier supplémentaire;

ATTENDU QUE la facture réel monte à 41 026.55 \$ taxes applicables non-incluses pour l'achat de gravier;

ATTENDU QU' il y a un manque à gagner de 6 026.55 \$

Résolution 2020-06-112

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser le manque à gagner de 6 026.55 \$.

D'autoriser le paiement de 41 026.55 \$ taxes applicables non incluses pour le gravier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.6 Congrès

ATTENDU QUE le congrès des directeurs municipaux du Québec à été annulé dû au COVID-19;

ATTENDU QUE le congrès à été remplacé par des ateliers sur la plate-forme ZOOM;

ATTENDU QUE la directrice générale participera donc à ces ateliers sur internet;

Résolution 2020-06-113

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter que la directrice générale participe aux ateliers des directeurs généraux du Québec qui remplace le congrès annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

19. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 15.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière